

Comité syndical

Réunion du 29 août 2018 – Compte-rendu

Date de convocation 24 août 2018

L'an deux mil dix-huit, le 29 août à vingt heures, les conseillers syndicaux du SIEPVV, ont été invités, à l'espace socioculturel de PORTS-sur-Vienne, après convocation légale, sous la Présidence de Daniel POUJAUD, Président

État de présence

Civilité	Nom	Prénom	Commune	Titulaire	Suppléant
Mme	ARCHAMBAULT	Claudette	MAILLE	x	
Mme	ARCHAMBAULT	Katia	MAILLE	x	
Mme	JAMES	Anne-Lise	MAILLE	x	
*Mme	SAULNIER	Pascale	MAILLE		
M	ALLUIN	Jean Bernard	MARCILLY s/VIENNE	x	
M.	MASSE	David	MARCILLY s/VIENNE	x	
M.	VANDENDORPE	Benoît	MARCILLY s/VIENNE	x	
*Mme	SENDIM-DE-RIBAS-LIRA	Nathalie	MARCILLY s/VIENNE		
M.	GAUTRON	Philippe	NOUATRE	Excusé	
Mme	BUROLLET	Stéphanie	NOUATRE	x	
M.	DANQUIGNY	Pierre-Marie	NOUATRE	x	
*Mme.	MESTIVIER	Céline	NOUATRE		x
Mme	PIMBERT	Céline	PORTS s/VIENNE	x	
M.	POUJAUD	Daniel	PORTS s/VIENNE	x	
Mme	SUTEAU	Claudine	PORTS s/VIENNE	Excusée	Procuration Poujaud
*Mme	ROLLANT	Delphine	PORTS s/VIENNE		Excusée
M.	HURE	Ghislain	PUSSIGNY	Excusé	Procuration Alluin
Mme	THOUVENIN	Catherine	PUSSIGNY	Excusée	Procuration Vandendorpe
Mme	BRUNET	Dominique	PUSSIGNY	Excusée	Procuration James
*Mme	FONTAINE	Denise	PUSSIGNY		

La séance avec 11 conseillers sur 15 peut délibérer valablement

Secrétaire de séance Anne Lise JAMES

Le compte rendu et le PV de séance du 3 juillet 2018 ne font l'objet d'aucune remarque

ORDRE DU JOUR

1. Le SIEPVV : communications et organisation
2. Le budget 2018
3. Les contributions 2018 des communes
4. Les fournitures et maintenance des équipements scolaires
5. L'utilisation du gymnase en 2018/2019
6. Les transports scolaires 2018/2019
7. La demande intégration ATSEM
8. Le théâtre 2018/2019
9. Le périscolaire et la restauration scolaire en 2018/2019
10. Téléphone portable à l'école
11. Allocation de rentrée scolaire 2018
12. Dates des vacances scolaires 2018/2019
13. Effacement de dette

LA COMMUNICATION À PROPOS DU SIEPVV

La note de synthèse remise aux conseillers syndicaux le 23 août 2018 n'a reçu aucun commentaire. Elle sera donc mise en ligne, accompagnée de tous les éléments constitutifs des différents sujets, sur le site du SIEPVV

- 1 - La saisine du TA par le Maire de Maillé du 16 mai 2018
- 2 - La lettre des parents d'élèves du 28 juin 2018
- 3 - La réponse du Maire de Nouâtre du 29 juin 2018
- 4 - La déclaration des élus de Maillé, Marcilly et Pussigny du 3 juillet 2018
- 5 - Les insultes publiques au Président du SIEPVV du 15 juillet 2018
- 6 - La séance de travail des conseillers syndicaux du 16 juillet 2018
- 7 - La motion des élus de Marcilly du 12 juillet 2018
- 8 - Les « propositions financières » du groupe majoritaire du 22 juillet 2018
- 9 - Le compte-rendu du CM de Nouâtre dans la presse du 23 juillet 2018
- 10 - La lettre RAR du groupe majoritaire du 24 juillet 2018
- 11 - Le compte-rendu de CM de Marcilly dans la presse du 28 juillet 2018
- 12 - La mise au point du Président du 31 juillet 2018 aux maires des communes du SIEPVV
- 13 - Le compte-rendu de CM de Pussigny dans la presse du 16 août 2018

Le Président rappelle que M. le Sous-Préfet de Chinon, par courrier adressé au Maire de Pussigny et aux parents d'élèves, a informé de la tenue d'une réunion en Préfecture avec Madame La Préfète. A l'invitation du Président de conduire une délégation de 4 personnes composée du maire de Nouâtre et de 2 représentants du « groupe majoritaire », M Alluin a répondu qu'il s'agissait d'une affaire entre l'autorité préfectorale et le Président et a donc décliné toute présence du groupe majoritaire.

BUDGET 2018

Budget 2018 document du 23 août 2016 en annexe

		BUDGET PRIMITIF 2018						
Sens	Section	Chap	Compte	BP 2018	BP 2018	séance	CRC	Situation 16/07/2018
				23/11/2017	07/02/2018	08/03/2018	09/04/2018	09/07/2018
D	F		DEPENSES FONCTIONNEMENT	467131,78	444131,78	444133,78	444133,78	448591,61
D	F	011	Charges de personnel	142026,09	174265,43	176285,43	177564,13	186595,61
D	F		6011 - Matières premières et fournitures autre que terrains	0	0	0	0	10,25
D	F		6026 - Vêtements de travail	0	0	0	0	0
D	F		6023 - Alimentation	0	0	0	0	0
D	F		6042 - Achats prestations de services	45000	52000	52000	52000	52000
D	F		6061 - Eau et assainissement	2000	2000	2000	2000	1071,38
D	F		6062 - Energie - Electricité	14000	20000	20000	20000	20000
D	F		6061 - Combustibles	7000	7400	7400	7400	7400
D	F		6062 - Carburants	400	500	500	500	500
D	F		6063 - Alimentation	0	0	0	0	14498,14
D	F		60628 - Autres fournitures non stockées	0	0	0	0	13,68
D	F		60631 - Fournitures d'entretien	3700	3700	3700	3700	3700
D	F		60632 - Fournitures de petit équipement	1000	1200	1200	1200	1200
D	F		60626 - Vêtements de travail	320	320	320	320	320
D	F		6066 - Fournitures administratives	150	150	150	150	150
D	F		6067 - Fournitures scolaires	10000	11200	13000	13000	16000
D	F		611 - Contrats de prestations de services	15000	16000	16000	16000	16000
D	F		6132 - Locations immobilières	0	0	0	0	0
D	F		6138 - Locations mobilières	29000	23000	23000	23000	23000
D	F		6158 - Autres biens immobiliers	0	0	0	0	138,6
D	F		6156 - Maintenance	4081,09	4100	4100	4100	4100
D	F		6161 - Assurance multirisques	2000	2000	2000	2000	4018
D	F		6188 - Autres primes d'assurance	0	0	0	0	0
D	F		6189 - Autres frais divers	0	0	0	0	0
D	F		6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	500	350	350	350	350
D	F		6228 - Divers	5000	23135,43	24514,13	31335,61	0
D	F		6247 - Transports collectifs	0	0	0	0	2880,4
D	F		6248 - Divers	0	0	0	0	0
D	F		6251 - Voyages et déplacements	0	0	0	0	0
D	F		6261 - Frais d'affranchissement	450	450	450	450	450
D	F		6262 - Frais de télécommunications	3500	3700	3700	3700	3700
D	F		627 - Services bancaires et assimilés	700	700	700	700	700
D	F		628 - Concours divers (cotisations...)	2400	2400	2400	2400	2400
D	F		6288 - Autres services extérieurs	80	80	80	80	80
D	F	012	Charges de personnel et frais assimilés	307006	256435	254635	254635	307641
D	F		6218 - Autre personnel extérieur	22796	40000	38200	38200	38200
D	F		6221 - Cotisations versées au F.N.A.L.	140	120	120	120	120
D	F		6336 - Cotisations CNPPT et Centres de gestion	4200	3300	3300	3300	3300
D	F		6338 - Autres impôts, taxes, sur rémunération	500	420	420	420	420
D	F		6411 - Personnel titulaire	100000	77000	77000	77000	107000
D	F		6412 - Personnel non titulaire	8000	61600	61600	61600	63164
D	F		6418 - Autres emplois direction	7000	7700	7700	7700	7700
D	F		6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	45000	32000	32000	32000	50000
D	F		6453 - Cotisations aux caisses de retraite	30000	22000	22000	22000	22000
D	F		6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5700	4400	4400	4400	4400
D	F		6455 - Cotisations pour assurance du personnel	7000	5800	5800	5800	5800
D	F		6475 - Médecine du travail, pharmacie	1500	1555	1555	1555	1555
D	F		6478 - Autres charges sociales diverses	700	540	540	540	540
D	F	022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	80	80	80	80	80
D	F		022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	80	80	80	80	80
D	F	023	Virement à la section d'investissement	3831,35	3831,35	3832,35	2452,63	0
D	F		023 - Virement à la section d'investissement	3831,35	3831,35	3832,35	2452,63	0
D	F	65	Autres charges de gestion courante	11833,34	8200	8200	8200	8150
D	F		6531 - Indemnités	5158,34	4500	4500	4500	2665
D	F		6533 - Cotisations de retraite	300	150	150	150	50
D	F		6541 - Créances admises en non-valeur	75	50	50	50	0
D	F		6542 - Créances éteintes	0	50	50	50	0
D	F		6558 - Autres contributions	50	50	50	50	0
D	F		657348 - Autres communes	100	100	100	100	3600
D	F		6574 - Subventions de fonctionnement aux assoc	3300	3300	3300	3300	0
D	F		658 - Charges diverses de la gestion courante	2000	0	0	0	0
D	F	66	Charges financières	0	0	0	0	1101
D	F		6688 - Charges financières	0	0	0	0	1101
D	F	67	Charges exceptionnelles	1500	1200	1201	1202	12570
D	F		673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1500	1200	1201	1202	12570
R	F		RECETTES FONCTIONNEMENT	467131,78	444131,78	444133,78	444133,78	448591,61
R	F	002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	13581,78	13581,78	13582,78	13582,78	18101,61
R	F		002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	13581,78	13581,78	13582,78	13582,78	18101,61
R	F	013	Atténuations de charges	4000	4000	4000	4000	4000
R	F		6419 - Remboursements sur rémunérations du pé	4000	4000	4000	4000	4000
R	F	70	Produits des services, du domaine et ventes divers	102030	71000	71000	71000	71000
R	F		7067 - Redevances et droits des services périod	1000000	70000	70000	70000	70000
R	F		7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	0	0	0	0	0
R	F		70878 - par d'autres redevables	2000	1000	1000	1000	1000
R	F	73	Impôts et taxes	150	151	151	151	151
R	F		7342 - Versement de transport	150	150	151	151	151
R	F	74	Dotations, subventions et participations	347200	352000	352000	352000	421600
R	F		74741 - Communes membres du GFP	325000	324000	324000	324000	395900
R	F		7478 - Autres organismes	13000	22000	22000	22000	20000
R	F		7488 - Autres attributions et participations	9200	9200	9200	9200	9200
R	F	77	Produits exceptionnels	200	200	200	200	11132
R	F		7718 - Autres produits exceptionnels sur opératio	100	100	100	100	11132
R	F		7788 - Produits exceptionnels divers	100	100	100	100	0

		BUDGET PRIMITIF 2018						
Sens	Section	Chap	Compte	BP 2018	BP 2018	séance	CRC	Situation 16/07/2018
				23/11/2017	07/02/2018	08/03/2018	09/04/2018	09/07/2018
D	I		DEPENSES INVESTISSEMENT	3831,35	2451,63	2452,63	2452,63	2232,63
D	I	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	2252,63	2251,63	2252,63	2252,63	2232,63
D	I		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	2252,63	2251,63	2252,63	2252,63	2232,63
D	I	20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
D	I		2051 - Concessions et droits similaires	0	0	0	0	0
D	I	21	Immobilisations corporelles	1579,72	200	200	200	0
D	I		21758 - Autres installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0
D	I		2183 - Matériel de bureau et matériel informati	800	100	100	100	0
D	I		2184 - Mobilier	779,72	100	100	100	0
R	I		RECETTES INVESTISSEMENT	3831,35	2451,63	2452,63	2452,63	2232,63
D	I	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0	0	0	0	0
D	I		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0	0
R	I	021	Virement de la section de fonctionnement	3831,35	2451,63	2452,63	2452,63	0
R	I		021 - Virement de la section de fonctionnement	3831,35	2451,63	2452,63	2452,63	0
R	I	10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	2232,63
R	I		1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0	0	0	2232,63
D	F		DEPENSES FONCTIONNEMENT	467131,78	444131,78	444133,78	444133,78	448591,61
R	F		RECETTES FONCTIONNEMENT	467131,78	444131,78	444133,78	444133,78	448591,61
			RESULTATS	0	0	0	0	40000
D	I		DEPENSES INVESTISSEMENT	3831,35	2451,63	2452,63	2452,63	2232,63
R	I		RECETTES INVESTISSEMENT	3831,35	2451,63	2452,63	2452,63	2232,63
			RESULTATS	0	0	0	0	40000
			DEPENSES TOTALES	470963,13	446583,41	446586,41	446586,41	450885,24
			RECETTES TOTALES	470963,13	446583,41	446586,41	446586,41	450885,24
			RESULTATS	0	0	0	0	40000

Les propositions de la CRC, confirmées par l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2018 ont été intégrées dans la comptabilité du SIEPVV. Le document remis aux conseillers syndicaux fait la synthèse des propositions examinées successivement par l'assemblée délibérante depuis le 23 novembre 2017. Les votes opérés le 23 novembre déterminant les sommes affectées aux divers services ont été respectés.

Selon les informations du comptable public, les communes se sont déclarées prêtes à satisfaire à verser leurs contributions dans le cadre de l'enveloppe fixée par l'arrêté et l'application des règles statutaire de répartition. Les premiers versements de l'appel à contribution du mois de février ont été réalisés par les 5 communes. Les soldes sont attendus au plus tard pour la rentrée scolaire pour permettre le retour à un fonctionnement ordinaire du syndicat.

A propos du budget 2018, le Président rappelle le mail de M JB Alluin en date du 22 juillet 2018 et de la note de proposition qui l'accompagne (en pièce jointe) Le 22/07/2018 à 22:51, JB Alluin a écrit :

Monsieur le Président

Vous ne doutez plus maintenant de l'urgence à convoquer une réunion syndicale et au plus tard avant le 31 juillet "pour limiter la casse"

Vous voudrez bien à cette occasion inscrire (ou réinscrire) à l'ordre du jour les points suivants:

- La gouvernance du Siepvv

- L'approbation des premières mesures identifiées (avec les seuls éléments que vous avez consenti à nous communiquer) et proposées par la majorité des conseillers pour :

1) Diminuer la pression financière qu'exerce ce syndicat sur nos communes

2) Ramener le coût moyen par élève du RPI (2000€) dans la moyenne des structures équivalentes dans notre département (1000€)

Nos premières propositions, et leur résumé suivant le §5 "bilan" de la pièce jointe qui en détaille leurs fondements, font état des constatations suivantes :

*- **Ces mesures proposées n'auront qu'une faible incidence pour le dernier tiers de l'année 2018 (économie de 18 000€)***

*- **Qu'elles pourront générer en 2019 (compte tenu de la dérive du syndicat) une économie de 34 000 €***

*- **Qu'elles devraient ensuite générer une économie annuelle de 53 000€ (base budget CRC)***

Nous pourrions exposer ces propositions en détail lors d'une prochaine assemblée syndicale imminente.

En attendant celle ci, nous vous demandons expressément de vous abstenir de tout acte personnel (signature, renouvellement de contrat, même par une tacite reconduction qui relèverait de la négligence) qui aurait une incidence budgétaire sans l'aval des conseillers syndicaux.

Respectueuses salutations

JB ALLUIN Porte parole du groupe des conseillers majoritaires au sein du Siepvv

La séance privée du conseil syndical du 23 août 2018 a permis de faire l'analyse des propositions du « groupe majoritaire ». Ces analyses, et leurs conclusions, sont soumises au vote du conseil syndical.

A propos de la gouvernance, le Président rappelle qu'elle est exercée par le conseil syndical. Il rappelle, à ce titre, les dispositions de l'article L5211-1, modifié par LOI n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 37 :

« Les dispositions du chapitre Ier du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre. Pour l'application des dispositions des articles L. 2121-8, L. 2121-9, L. 2121-11, L. 2121-12, L. 2121-19 et L. 2121-22 et L2121-27-1, ces établissements sont soumis aux règles applicables aux communes de 3 500 habitants et plus s'ils comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Ils sont soumis aux règles applicables aux communes de moins de 3 500 habitants dans le cas contraire. »

Analyse des propositions de Monsieur Alluin

Baisse des charges de personnel (§012) représentant 63% des dépenses de fonctionnement du BP 2018 arrêté.

La proposition réside en deux points :

1 - Non reconduction de la convention avec la commune de Nouâtre pour la mise à disposition de Madame Girault, cantinière.

Monsieur Alluin propose une ventilation des heures du service de Madame Girault par un réaménagement des horaires de l'ensemble des personnels, sans autre précision.

Chaque personnel remplit une ou plusieurs fonctions comme le rappelle le tableau ci-après (séance du 2 juin 2017) qui a servi de base à la mise en place du RIFSEEP

NOM Prénom	Fonction principale	Grade	Interventions Services					
			A&L	ATSEM	Entretien	car scolaire	Gestion	cantine
1 Cantine 1	Responsable restauration	Adj. Tech CDI			x			x
2 Cantine 2	Accompagnement	Adj. Tech CDI	x			x		x
3 Cantine 3	Responsable restauration	Adj. Tech CDI						x
4 Animatrice 1	Animatrice / Régisseur A&L	Adj. Animation tit.	x	x	x		x	x
5 Cantine 4	Responsable restauration	Adj. Tech Titul						x
6 Entretien 1	Agent d'entretien	Adj. Tech CDI	x		x			x
7 Entretien 2	Agent d'entretien	Adj. Tech Titul	x	x	x	x		x
8 Entretien 3	Agent d'entretien	Adj. Tech CDI			x			
9 Animatrice 2	Animatrice A&L	Adj. Animation CDI	x					x
10 Animatrice 3	Responsable A&L	Adj. Princ Animation CDI	x				x	x
11 ATSEM1	ATSEM	ATSEM Titul.		x		x		x
12 ATSEM 2	ATSEM	Adj Tech Titul.	x	x	x			x
13 Administration	Secrétariat SIEPVV	Adj.Admin CDI	x			x	x	x
14 ATSEM 3	ATSEM	ATSEM Titul.	x	x	x			x

Ainsi, dans le contexte de l'organisation des services, tout transfert de quotité horaire sur un autre personnel entraîne automatiquement une augmentation du volume d'intervention donc aucune économie au plan des charges salariales. Par ailleurs, le rôle de la cantinière est un rôle majeur qui nécessite compétence et expérience.

La proposition de reconduire Madame Girault dans ses fonctions pour une année est soumise au vote du conseil :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

2 - L'optimisation du budget cible la pause méridienne, avec les propositions suivantes :

- **Pendant le repas, les 3 "cantinières" contribuent à la surveillance des élèves assurée avec 4 autres adultes pour les 3 sites (1 à Maillé, 1 à Marcilly et 2 à Nouâtre).**
- **Pendant la récréation (fin de la pause méridienne), 7 adultes assurent la surveillance pour les 3 sites (2 à Maillé, 2 à Marcilly et 3 à Nouâtre).**

L'effectif d'encadrement du service de restauration scolaire intégré à la pause méridienne est réalisé à raison de : 4 personnes sur le site de Nouâtre dont 1 cantinière et 3 personnes en présence, notamment en salle pour aider les enfants de maternelle à manger pour un effectif de 60 à 70 enfants.

3 personnes sur le site de Maillé dont 1 cantinière pour un effectif de 30 à 40 enfants

3 personnes sur le site de Marcilly dont 1 cantinière pour un effectif de 50 à 60 enfants

Dans l'état actuel, sur le temps de la pause méridienne, ce sont 10 personnes qui sont mobilisées dont 3 cantinières pour un effectif global de 140 à 170 enfants.

La proposition est de réduire l'effectif de 10 personnes à 7 personnes pendant le repas en intégrant les cantinières dans la fonction de surveillance. Puis dans le temps récréatif de retrouver 7 personnes.

Sur la faisabilité de la proposition :

Une personne en moins sur chaque site, c'est confondre la fonction de cantinière et celle d'encadrement éducatif.

Comment la cantinière assure-t-elle la continuité du service de restauration (préparation, distribution et vaisselle) ?

Une personne en moins sur chaque site conduit la cantinière à devoir assurer l'encadrement éducatif et par conséquent, renvoie le service vaisselle et ménage après la pause méridienne. Même remarque que sur la proposition précédente ; pas de réduction de la masse salariale.

Enfin la pause méridienne est d'1h30 dont 45 minutes consacrées au temps de repas...faut-il faire venir des personnels pour 45 minutes si les cantinières n'assurent pas l'encadrement ?

Avec l'aval des services de l'éducation nationale, la pause méridienne 2018/2019 ne va-t-elle pas être réduite de 10 minutes ? Dans ces conditions, faut-il faire venir sur chaque site 1 personnel pour 35 minutes ? Où est le suivi de l'activité éducative liée au repas ?

A propos de l'encadrement des activités éducatives, le message du 02/07/2018 de la DDCS 37/JSVA :

« Le passage à quatre jours constitue un changement dans l'organisation du temps scolaire et des activités. Ces changements entraînent des modifications substantielles de la convention des projets éducatifs territoriaux (PEdT) qui rendent de fait le PEdT caduc. La sortie du cadre du PEdT entraîne donc les conséquences suivantes sur le régime réglementaire des accueils de loisirs périscolaires concernés :

- retour aux taux d'encadrement de 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de 6 ans et plus.

- non inclusion des intervenants ponctuels dans le calcul des taux d'encadrement

- allongement de la durée minimale d'ouverture de l'accueil par journée de fonctionnement (2 heures minimum). »

PERISCOLAIRE SIEPVV	2016			2017		
	Matin	TAP	Soir	Matin	TAP	Soir
< 6 ans	358,50	207,00	1116,89	505,50	1179,00	721,76
> 6 ans	490,50	307,00	1577,92	451,50	2028,00	759,20
Total heures réalisées	849,00	514,00	2694,81	957,00	3207,00	1480,96
< 6 ans	221,50	207,00	669,50	309,50	1179,00	397,50
> 6 ans	319,50	307,00	912,00	291,00	2028,00	432,50
Total heures facturées	541,00	514,00	1581,50	600,50	3207,00	830,00
	2636,50			4637,50		
< 6 ans	253	207	399	337	393	347
> 6 ans	310	307	519	301	676	365
Total enfants	563	514	918	638	1069	712

Si l'on applique les contraintes d'encadrement de la CAF, pour Nouâtre c'est 6 à 7 personnes qui sont nécessaires, pour Maillé, 3 à 4 personnes et pour Marcilly 4 à 5 personnes.

Périodes	Durée en H	"Poids"
7h - 8h30	1,5	32%
12h - 13h30	1,5	32%
16h30 - 18h45	1,75	37%

Si l'on n'applique pas les contraintes de la CAF, c'est la perte des aides sur la pause méridienne, soit 32% de perte des aides de la CAF ; environ 3 500 € de perte.

La proposition de M Alluin de réduire l'encadrement de la pause méridienne est soumise au vote du conseil

Pour : 0 Contre : 15 Abstention : 0

3 Hausse de la tarification des services

Une hausse tarifaire de 3% est proposée

	Tarification 2017/2018	Nouveaux tarifs 2018/2019
Restauration scolaire		
Coût trimestre	148,27 €	152,72 €
Coût occasionnel	3,50 €	3,61 €
Périscolaire		
Activités éducatives	1,30 €	1,34 €
Accueil	1,60 €	1,65 €

Cette hausse de 3% de la masse budgétaire de 2017 prévisionnelle pour 2018 à hauteur de 70 000 € occasionne un gain de 2100 € à charge des familles.

La proposition de M Alluin d'augmenter les tarifs périscolaires et restauration scolaire est soumise au vote du conseil :

Pour : 2 Contre : 7 Abstention : 6

4 Participation des communes extérieures au syndicat, comme suggéré par la CRC

La CRC ne suggère rien, elle se réfère à la loi et interroge légitimement sur l'application de l'article L212-8 Modifié par Loi n°2005-157 du 23 février 2005 - art. 113 JORF 24 février 2005

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/leducation-0>

Les modalités de la répartition

L'accord se conclut entre la commune d'accueil et la commune de résidence. Il est indispensable qu'un dialogue s'instaure entre elles au sujet de la répartition des dépenses.

En l'absence d'accord entre les communes concernées sur la répartition des dépenses, le préfet fixe la participation de chaque commune après avis du conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN).

Il est tenu compte :

- des ressources de la commune de résidence ;
- du nombre d'élèves de cette commune scolarisés dans la commune d'accueil ;
- du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques (écoles maternelles, classes enfantines et écoles primaires) de la commune d'accueil.

Seules les dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles relatives aux activités périscolaires sont à prendre en compte.

Les mesures ne s'appliquent pas à la commune de résidence si la capacité de ses écoles publiques permet la scolarisation des enfants en cause, sauf si le maire de la commune de résidence, consulté par le maire de la commune d'accueil, a donné son accord sur la scolarisation desdits enfants hors de sa commune.

Oui, à condition que cette inscription soit justifiée par des motifs tirés de contraintes résultant :

- d'obligations professionnelles des parents résidant dans une commune n'assurant pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées ;
- de l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans une école publique de la même commune ;
- de raisons médicales.

Cette scolarisation ne peut être remise en cause ni par la commune d'accueil, ni par la commune de résidence, avant le terme soit de la formation préélémentaire, soit de la scolarité primaire de l'enfant commencée ou poursuivie durant l'année scolaire précédente dans un établissement du même cycle de la commune d'accueil.

Dans l'état actuel des inscriptions 8 élèves sont actuellement scolarisés sur le RPI qui n'ont fait, à ce jour, l'objet d'aucune demande auprès des communes de résidence de leurs participations au frais scolaires.

La mesure peut donc être envisagée pour la rentrée 2019, en mesurant l'impact sur les effectifs afin d'éviter toute fermeture de classe.

La proposition de M Alluin de solliciter, pour la rentrée 2019, la participation des communes extérieures au RPI est soumise au vote du conseil : Pour : 4 Contre : 5 Abstention : 6

5 Bilan de la première série de propositions visant à réduire la participation des communes adhérentes

Actions proposées pour 2018	Impact budgétaire
1 – sur la convention MAD de la cantinière de Nouâtre	0 €
2 – sur l'optimisation des services des personnels	0 € ou perte de 3 500 €
3 – sur la hausse des tarifs du périscolaire et de la restauration scolaire	2 100 €
4 – sur la participation des communes extérieures	0 €

Les perspectives des contributions communales de 2019 sont à évaluer, en perspectives à hauteur de 324 000 € maximum, en conformité avec la proposition faite pour 2018. Les 71 000 € de contributions supplémentaires de 2018 imposés par la CRC suite au vote négatif du groupe de M Alluin ne doivent pas être reconduits.

CONTRIBUTIONS 2018 DES COMMUNES

COMMUNES	POP INSEE	POP DGF
Fiche physique DGF année 2015		
MAILLÉ	605	619
MARCILLY SUR VIENNE	557	584
NOUÂTRE	874	906
PORTS SUR VIENNE	363	390
PUSSIGNY	184	198

Les éléments de calcul communiqués depuis la réunion du conseil syndical du 23 novembre 2017 et contestés par la communication par Monsieur JB Alluin des propositions budgétaires 2018 trouve sa réponse dans la mail de Madame Monnier Brigitte, Direction de la Citoyenneté et de la Légalité, Bureau de l'intercommunalité, du contrôle budgétaire et des dotations de l'État, Chargée du traitement des dotations de l'État et du contrôle budgétaire. Dans son mail du 24 juillet 2018, Madame Monnier communique les données INSEE des fiches physiques.

Calcul contributions des communes pour 2018 corrigé des données de la préfecture, suite à contestation de Monsieur Alluin

Communes	Nbr d'Hab.	1/3 Nbr d'hab	Nbr d'enfs	2/3 Nbr enf	Total	Prévu	Diff
Maillé	605	30 910	33	47 337	78 247	64 415	13 832
Marcilly/Vienne	557	28 458	52	74 591	103 049	84 389	18 660
Nouâtre	874	44 654	68	97 542	142 196	115 925	26 271
Ports/Vienne	363	18 546	31	44 468	63 014	51 687	11 327
Pussigny	184	9 401	0	-	9 401	7 584	1 817
Total	2583	131969	184	263937	395906	324 000	71 906

Les appels de contributions seront donc corrigées au regard des données préfectorales et de l'application des statuts du SIEPVV.

A propos de la variation de la contribution des communes le Président rappelle l'historique :

Evolution contribution	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 prévu	2018 CRC
Maillé	39925	47659	42314	50916	47139	48605	51480	51145	46952	46952	47910	70086	71 150	64415	78711
Marcilly/Vienne	32307	39458	41472	40460	41249	40546	41649	39821	44328	44328	63890	71885	72 609	84389	103118
Nouâtre	55043	65200	68747	68242	74351	74494	75454	74737	75852	75852	86115	125423	125 783	115925	141652
Ports/Vienne	27674	29623	26059	26477	26255	24706	26708	28527	27703	27703	36792	46364	46 874	51687	63158
Pussigny	5052	8060	11407	13906	11006	11650	8710	9769	9165	9165	9292	10242	7 584	7584	9267
Contribution globale	160000	190000	190000	200000	200000	200000	204000	204000	204000	204000	244000	324000	324000	324000	395906
Variations		19%	0%	5%	0%	0%	2%	0%	0%	0%	20%	33%	0%	0%	22%

Les comptes rendus des conseils communautaires apportent les explications des variations :

En 2006 : Vote du 28 février 2006 sans explication

En 2008 : Vote du 28 février 2008 sans explication

En 2011 : « Le Président fait remarquer qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 3 ans à ce sujet et propose une augmentation d'environ 2% sur la participation de chacune des 5 communes du RPI.

En 2015, séance du 12 mars : « Les charges supplémentaires pour 2015

- La prise en charge des frais d'encadrement du au changement des horaires à la rentrée 2014 et à la montée en charge de l'encadrement éducatif 20000 €
- La prise en charge de l'accompagnement du PEdT par la ligue de l'enseignant 2600 €
- La subvention d'équilibre du service accueil et loisirs 7000 €
- Les mutations prévisionnelles des personnels et l'instauration des primes de technicité 2500€
- L'augmentation du coût des transports par le CG37 (150 € au lieu de 140 €) soit 2000 € Réflexion sur une participation des familles ?
- La prise en charge des subventions d'équilibre des services de restauration scolaire 30000 €
- Augmentation des intervenants théâtre 2000 €

L'augmentation 2015 est globalement de 66100 € dont 40000 € seront supportés par la contribution des communes.

En 2016, séance du 3 mars 2016 : « Le montant global des demandes de matériel est de l'ordre de 25000 € ; l'accueil des enfants de deux ans ; l'instauration des primes pour les agents du SIEPVV ; l'excédent reporté sur le BP 2016 chute de 24%. Il faut cependant faire observer que le 4^e trimestre 2015 de Nouâtre et de Marcilly viennent de parvenir et seront imputés sur 2016. Ces imputations amputent l'excédent affiché pour 2016 de 50%. Avec l'intégration des agents, l'année 2016 est donc en perspective une année complète.

En 2018 : Avis de la CRC et arrêté préfectoral du 10 juillet 2018

FOURNITURES ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

TNI école de Maillé

Le 15/05/2018 à 09:32, David BILLOT a écrit : Suite à la conversation avec Madame HAMMERLÉ, veuillez trouver ci-joint la proposition de remplacement du tableau et vidéoprojecteur.

Un devis a été sollicité pour un montant de 3229,44 €

Le Président rappelle la lettre RAR du 24 juillet 2018 de Monsieur Alluin et les éléments de réponses

Lettre de M Alluin	Eléments de réponses et commentaires
Ecole de Nouâtre -Déclarés depuis Mars, 2 TNI ont des difficultés de fonctionnement	Demandes d'intervention effectuées...matériel obsolète
Ecole de Maillé -Révision du compresseur à la suite d'un dégât des eaux, local de sport et toilettes garçons -1 TNI hors service après plus de 18 mois de dysfonctionnement -Demande de bacs en plastique pour rangement de matériel de sport	Est-ce le compresseur neuf ? L'employé communal de Maillé a alerté à diverses reprises sur le fait que le compresseur était placé sous une fuite Pas de trésorerie...pas de décision Aucune trace de la demande...
Ecole de Marcilly -Problème récurrent de chasse d'eau dans les toilettes enfants et adultes -1 TNI hors service classe CM2 -Ordinateur bibliothèque HS depuis février, pris en charge par Aerys en mars et toujours pas récupéré	Une responsabilité de la commune reportée sur le syndicat Pas de trésorerie...pas de décision La bibliothèque n'entre pas dans le champ de compétences du SIEPVV
Pour l'ensemble des écoles -Les fournitures scolaires seront elles bien livrées avant la rentrée? -Le ménage de l'ensemble des locaux a-t-il été programmé avant la rentrée ?	Les livraisons relèvent des fournisseurs ; pas du SIEPVV Chaque personnel connaît son plan de charge

Le Président rappelle que les matériels en difficulté de fonctionnement sont pour la plupart issus des acquisitions réalisées avant l'installation du présent conseil syndical. A ce titre, il faut observer que dans les budgets des années 2008 à 2014, aucune ligne de maintenance n'a été prévue pour ces matériels. Les acquisitions opérés en 2015 sont toutes en location –vente et figure ainsi au budget de fonctionnement assurant ainsi la pérennisation du fonctionnement des matériels. Dans l'état actuel du budget 2018, les conseillers s'accordent pour inscrire ces remplacements de matériel sur le budget 2019, dans le cadre de la procédure d'élaboration adoptée pour le budget 2018

UTILISATION DU GYMNASSE EN 2018/2019

pour les ECOLES DU SIEPVV (*de la Toussaint à Pâques*) :

Ecole Primaire de Maillé (2 classes en même temps) : Choix 4 : JEUDI 15h00-16h15

Ecole Primaire de Marcilly : Choix 2 : VENDREDI 11h00-12h00 (1 classe) ET 14h00-16h00 (2 classes)

Ecole Maternelle de Nouâtre : Choix 1 : VENDREDI 9h15-11h00

TRANSPORTS SCOLAIRES 2018/2019

Une lettre aux transporteurs cadre le fonctionnement 2018/2019 des transports scolaires.

A propos des cartes de transport, la région communique :

« Pour votre information, un envoi de 15 000 cartes de transport est en cours depuis le début de cette semaine. Un grand nombre de famille devrait donc recevoir sa/ses carte(s) avant la rentrée scolaire.

Par ailleurs, nous vous demandons de ne pas communiquer les numéros de téléphone du service transport de la Région (ERC37) aux familles et usagers des transports, l'idée est de leur transmettre le 0809 10 00 75 qui est la plateforme téléphonique en charge des

appels Transports pour la Région Centre-Val de Loire. La plateforme Kisio peut si besoin nous transférer des appels de familles mais ne communique pas non plus sur nos numéros de téléphone.

Kisio aura accès très prochainement à l'application 2school et pourra informer les familles de la date d'édition et d'envoi de la carte de transport. »

DEMANDE INTÉGRATION ATSEM

Après 18 années de service, Madame Mauclerc fait valoir sa légitime demande à changer de catégorie par intégration directe. En termes de salaire net, Madame Mauclerc passe de 1 352,39 € mensuel à 1 370,83 €

Pour la charge annuelle globale, elle passe de 29 408,04 € à 30 189,24 soit une augmentation de 781,20 €

Monsieur Alluin s'oppose par principe à ce changement qui entraîne des dépenses supplémentaires pour le syndicat Le centre de gestion 37 précise à propos de la demande d'intégration : « Concernant la demande d'intégration directe : cette décision -qui vous revient- d'accepter ou de refuser, s'apprécie au regard des risques que représente une intégration dans un grade (ATSEM) pour lequel, en cas de dissolution/fermeture de classe, vous n'aurez aucun autre échappatoire que le licenciement si elle est en-dessous du seuil d'intégration (< à 17.5/35^{ème}) ou la mise en surnombre 1 an puis la suppression d'emploi dans les conditions de l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984 (si elle a un emploi > à 17.5/35^{ème}) cad prise en charge par le CDG à hauteur de 150% du salaire à reverser au CDG les 2 premières années de prise en charge, 100% du salaire la 3^{ème} année et 75% toutes les autres années, jusqu'à ce qu'elle retrouve un emploi d'ATSEM.

Dans tous les cas une intégration directe n'est possible qu'après avis de la CAP, délibération créant l'emploi et déclaration de vacance de l'emploi concerné auprès du CDG. »

Après une suspension de séance demandée par le « groupe majoritaire »

La proposition de faire évoluer le grade de Madame Mauclerc de celui d'adjoint technique à celui d'ATSEM est soumise au vote du conseil : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

THÉÂTRE 2018/2019 DANS LES ÉCOLES

Depuis 2015, le conseil syndical s'interroge sur le coût de la prestation théâtre, sans rapport avec une quelconque difficulté...

Résumé de la situation du théâtre 2018/2019

- 1- Expression du conseil syndical séance du 12 mars 2015
- 2- Expression du conseil syndical du 31 août 2017
- 3- Consultation des conseillers syndicaux
- 4- Fixation par le conseil le 23 novembre d'une dépense maximum de 5000 €
- 5- Proposition de Mme Archambault d'un intervenant pour ce montant
- 6- **Proposition d'une solution de la troupe de l'Amarante à 5000 €** après baisse du coût d'intervention (200 € au lieu de 240 €, soit une baisse de 16,67%) et diminution du nombre de semaine (25 au lieu de 32 soit une réduction de 21,88%)

On peut s'interroger sur la prestation opérée au regard des années précédentes, en faveur des élèves.

La proposition de la troupe de l'Amarante pour 2018/2019 en réduction de la prestation des années précédentes, est soumise au vote du conseil Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2

LE PÉRISCOLAIRE ET LA RESTAURATION SCOLAIRE EN 2018/2019

Périscolaire

Horaires : 7h-8h30 / 12h-13h30 / 16h30-18h45

Encadrement : en fonction des directives de la CAF

Restauration scolaire

Maillé, Marcilly et Nouâtre en reconduction 2018/2019

A propos de la restauration scolaire

Le congélateur de la cantine de Marcilly est hors service

La société Rabusseau des ormes est disposée à livrer un congélateur Liebehr 572 litres à 999 euros dès vendredi 24 août en matinée

Cette dépense, pour être honorée, nécessite la réalisation d'une décision modificative budgétaire :

Réduction du compte 60612 de 1000 € donc le chapitre 11 pour alimenter le 023 de 1000 € et donc la section

investissement 2181 de 1000 € en son chapitre 021 qui permettra d'investir au chapitre 21 l'achat du congélateur

La proposition de DMI pour permettre l'achat d'un congélateur pour la cantine de Marcilly, est soumise au vote du conseil : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

TÉLÉPHONE PORTABLE À L'ÉCOLE

Voir les informations au lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12828?xtor=EPR-100>

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE 2018

Voir les informations au lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12790?xtor=EPR-100>

DATES DES VACANCES SCOLAIRES

Voir les informations au lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12731?xtor=EPR-100>

EFFACEMENT DE DETTE

Sur une information du comptable public, il est proposé l'effacement d'une dette de 50 € et l'inscription en dépense du même montant

La proposition d'effacement de la dette proposé par le comptable public sur décision du TI de Tours, est soumise au vote du conseil : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

La séance est levée à 22h15

Le Président

Daniel POUJAUD

1- Introduction

Version 2018k : modifications présentées au §6- (p.4/4).

Suite à l'arrêt du BP 2018 du syndicat par Mme la Préfète, sur avis de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), cette note présente une **première série de propositions visant à réduire la participation des communes adhérentes**, en réduisant les dépenses de fonctionnement et en augmentant les recettes autres que la participation versée par ces communes :

- Baisse des charges de personnel (§012) représentant 63% des dépenses de fonctionnement du BP 2018 arrêté.
- Hausse de la participation des familles (§7067) représentant 13% des recettes de fonctionnement du BP 2018 arrêté.
- Mise en place d'une participation pour les enfants fréquentant les écoles du syndicat et issus de familles en dehors des communes adhérentes, comme suggéré par la CRC.

Ces propositions s'appuient sur des données du syndicat :

- Analyse du changement de rythme scolaire, en passant de 4,5 jours hebdomadaires à 4 jours, avec des impacts évalués sur les 4 derniers mois de 2018.
- Données financières, avec notamment le CA 2017 et le BP 2018 arrêté.
- Données recueillies le 16/07/2018 (situation financière au 16/07/2018, synthèse des contrats du personnel, listes des mandats et des titres du premier semestre 2018...).

Conventions pour les tableaux de données : police rouge = valeur négative, remplissage cellule jaune = formule ; remplissage cellule vert = paramètre modifiable.

Avant d'expliciter ces propositions, il convient d'indiquer que certaines données doivent être consolidées pour servir de référence.

1-1- BP 2018

Le **BP 2018 transmis à la CRC** et retranscrit dans l'annexe de l'avis, est **différent du BP 2018 distribué (feuille A3)** lors de la séance du 09/04/2018, avant le passage au vote.

Selon la *Situation financière au 16/07/2018*, recueillie lors de la visite dans les locaux du syndicat, le **BP 2018 mis en œuvre ne respecte pas toutes les préconisations de la CRC** :

- Les montants préconisés sont respectés au niveau chapitre.
- Par contre, les montants préconisés ne sont pas respectés au niveau des comptes, sauf quelques rares exceptions (chapitre avec compte unique).
- Ainsi, au chapitre 012 (charges de personnel), la sous-évaluation totale (53 006 €) a été ajoutée au compte §6218 (remboursement MAD) que la CRC avait fixé à 34 200 €.

1-2- Réactualisation des clés de répartition de la participation des communes (1/3 au prorata de la population + 2/3 au prorata des élèves)

Telles qu'inscrites dans le compte-rendu de la séance du 26/10/2017, les **clés de répartition** de la participation des communes sont **obsolètes** :

- La population INSEE 2013 utilisée doit être remplacée par la population **INSEE 2015** applicable au **01/01/2018**.
- Le nombre d'élèves à la rentrée de septembre 2017 est appliqué pour calculer la participation 2018 de chacune des communes.

Communes	Pop. totale INSEE 2013	Nb élèves (sept. 2017)	324 000,00	395 906,00
Maillé	606	33	64 415,08	78 710,86
Marcilly-sur-Vienne	551	52	84 389,10	103 117,75
Nouâtre	852	68	115 924,95	141 652,42
Ports-sur-Vienne	361	31	51 686,71	63 157,66
Pussigny	179	0	7 584,15	9 267,32
Cumuls	2 549	184	324 000,00	395 906,00

Clés inscrites dans le compte-rendu de la séance du 26/10/2017

Communes	Pop. totale INSEE 2015	Nb élèves (sept. 2017)	324 000,00	395 906,00
Maillé	584	33	64 048,92	78 263,43
Marcilly-sur-Vienne	551	52	84 923,09	103 770,25
Nouâtre	827	68	115 667,18	141 337,44
Ports-sur-Vienne	355	31	51 776,54	63 267,41
Pussigny	175	0	7 584,27	9 267,46
Cumuls	2 492	184	324 000,00	395 906,00

Population totale INSEE 2015 applicable au 01/01/2018

2- Charges de personnel (chapitre 012)

La CRC considère que le chapitre 012 a été sous-évalué de 53 006 €, sans fournir les éléments ayant conduit à ce montant, ni ceux pour évaluer les montants des comptes 6218 (Autre personnel extérieur au service) et 6455 (Charges de sécurité sociale et prévoyance).

2-1- Rythmes scolaires, passage de 4,5 jours à 4 jours

En décomposant les charges de personnel (§012) en 2 parties (personnel extérieur et personnel du syndicat), il apparaît que **la proposition de la CRC n'intègre pas le passage aux 4 jours en septembre 2018.**

Données CA et BP	CA 2017	BP 2018 CRC		BP 2018 CRC vs CA 2017	Commentaire
[1] Charges de personnel et frais assimilés (§012)	348 089,72	307 641,00			
[2] Remboursement personnel extérieur MAD (§6218)	71 448,49	34 200,00			MAD = mis à disposition
[1]-[2] Masse salariale annuelle pour personnel du syndicat	276 641,23	273 441,00		-1,2%	Masse salariale du personnel du syndicat en faible baisse

Le changement de rythme scolaire en septembre 2018 a fait l'objet de plusieurs évaluations. Les fluctuations des données diffusées sont telles qu'il faut passer par une moyenne pour évaluer l'impact du changement de rythme sur la masse salariale du personnel du syndicat.

Rythmes scolaires	2017 (4,5j)	2019 (4j)	2018 (8 m. 4,5j + 4 m. 4j)	2018 vs 2017	Commentaire
Charges salariales annuelles (yc Cantine 4 = MAD)	294 215,20	267 763,19	285 397,86	-3,0%	CRR : 07/02/2018 (p.5), 08/03/2018 (p.4)
Charges salariales annuelles (yc Cantine 4 = MAD)	259 957,44	221 426,40	247 113,76	-4,9%	CRR : 07/02/2018 (p.6), 08/03/2018 (p.5)
Charges salariales annuelles (yc Cantine 4 = MAD)	294 215,16	251 534,88	279 988,40	-4,8%	CRR : 07/02/2018 (p.30-33), 08/03/2018 (p.24-27)
Moyenne des 3 évaluations	282 795,93	246 908,16	270 833,34	-4,2%	Taux moyen retenu pour les propositions

Précisions pour le tableau supra :

- Abréviations : yc = y compris, vs = versus, CRR = compte-rendu de réunion.
- Synthèse des contrats du 16/07/2018 (version 2018j du fichier Excel) remplacée dans la version 2018k par les données présentées en séance et annexées aux CRR.
- "Cantine 4" : personne prise en compte dans les calculs des charges, alors qu'elle n'est pas membre du personnel du syndicat (convention MAD).
- Les charges 2018 sont obtenues en cumulant celles pour 8 mois au rythme de 4,5 jours et celles pour 4 mois au rythme de 4 jours.

En appliquant ce taux moyen à la masse salariale 2017 du personnel du syndicat (étape [a]), cela permet de proposer le nouveau montant du chapitre 012 (étape [b]) et d'en déduire la réduction applicable au budget 2018 CRC, afin de prendre en compte le changement de rythme à la rentrée 2018.

Données CA et BP	CA 2017	BP 2018 CRC	BP 2018 proposé	Baisse des dépenses 2018	Commentaire
[1] Charges de personnel (§012)	348 089,72	307 641,00	299 138,99	8 502,01	Étape [b]
[2] Remboursement personnel MAD (§6218)	71 448,49	34 200,00	34 200,00		
[1]-[2] Masse salariale annuelle pour personnel du syndicat	276 641,23	273 441,00	264 938,99		Étape [a]

La liste des mandats 2018 recueillie le 16/07/2018 n'est pas exploitable : l'hypothèse prise pour identifier les mandats du premier semestre conduit à une évaluation pour l'année 2018 complète trop éloignée des dépenses réelles 2017 (-12%), avec une configuration identique (horaires et nombre de personnes).

Liste des mandats 2018 : dépenses 2018 réparties selon leur état de traitement	Engagée (réalisée)	Non mandatée	Ordonnancée (mandatée)	Projection 12 mois 2018	Commentaire
Montants cumulés	290 479,58	112 464,68	178 014,90		
Charges du personnel du syndicat (remb. MAD exclus)	162 710,97	41 033,25	121 677,72	243 355,44	Hypothèse : dépenses du 1 ^{er} semestre toutes mandatées

2-2- Optimisation des activités d'encadrement des élèves (pause méridienne, attente bus, accueil loisirs...)

L'évaluation des horaires et des coûts pour les 2 rythmes scolaires (4,5 et 4 jours) a fait l'objet de tableaux diffusés, entre autres, via le compte-rendu de la séance du 07/02/2018.

Ces données, transcrites et consolidées dans un fichier Excel, permettent de calculer un coût horaire du personnel pour chacun des services et selon le rythme scolaire.

L'optimisation du budget cible la **pause méridienne**, avec les propositions suivantes :

- Pendant le repas, les 3 "cantinières" contribuent à la surveillance des élèves assurée avec 4 autres adultes pour les 3 sites (1 à Maillé, 1 à Marcilly et 2 à Nouâtre).
- Pendant la récréation (fin de la pause méridienne), 7 adultes assurent la surveillance pour les 3 sites (2 à Maillé, 2 à Marcilly et 3 à Nouâtre).
- Les évaluations exploitent le coût horaire moyen de la pause méridienne, pour le rythme 4 jours =

15,90

Activité pour rythme 4 jours (données incorporées au compte-rendu de la séance du 07/02/2018)	Durée (14 sem. 2018)	Coût (14 sem. 2018)	Coût optimisé	Baisse des dépenses 2018	Commentaire
Pause méridienne : 8 personnes (3 écoles), 1h30 / j / pers.	672,00	10 684,80			Modalités jusqu'au 06/07/2018
Pause méridienne : repas (1h)	448,00	7 123,20	3 561,60	3 561,60	4 adultes (+ 3 cantinières, sans surcoût)
Pause méridienne : récréation (0,5h)	224,00	3 561,60	3 116,40	445,20	7 adultes (au lieu de 8 jusqu'au 06/07/2018)
			6 678,00	4 006,80	

3- Hausse de la tarification des services

La proposition concerne la hausse de la participation des familles aux services offerts à leurs enfants, avec les impacts évalués pour les 4 derniers mois de l'année 2018.

En l'absence de données détaillées par service (tarification, nombre d'élèves), les impacts de la hausse tarifaire sont évalués globalement.

Les impacts de la hausse tarifaire sont détaillés dans le tableau ci-après, avec les précisions suivantes :

- Les recettes 2017 servent de référence, en s'appuyant sur la répartition des titres 2017 qui permet de distinguer les services.
- La liste des titres du premier semestre 2018 recueillie le 16/07/2018 n'est pas prise en compte, car même après plusieurs hypothèses, les recettes extrapolées sur la même période de 10 mois sont trop éloignées des recettes 2017 (cf. second tableau infra).
- L'impact de la hausse sur les recettes A&L (accueil loisirs) est écarté du fait d'une probable modification de la fréquentation de ce service, suite à la suppression des TAP à la rentrée 2018.

Contributions des familles aux services (titres 2017)	Titres 2017 (année complète)	Hausse tarifaire (sept. 2018)	Hausse des recettes (4 mois)	Hausse des recettes 2018	Commentaire
Cantine	65 147,91	3%	781,77	781,77	
Participation A&L	15 196,82	3%	182,36		
Participation familles A&L	23 924,00	3%	287,09		Différenciation entre les 2 participations ?
	104 268,73		1 251,22	781,77	

Contributions des familles aux services (titres 2018)	Titres 2018 (6 mois)	Titres 2018 (10 mois)			Commentaire
CANTINE FAMILLES	48 317,09	80 528,48			Titres 2018 non limités au service cantine ?
PERISCO FAMILLES	6 326,36	10 543,93			TAP 2018 seulement ? A&L cumulés avec cantine ?

4- Participation des communes extérieures au syndicat, comme suggéré par la CRC

Plusieurs possibilités de tarification sont envisageables, avec les nouvelles recettes inscrites au §7488 (Autres attributions et participations). Pour les évaluations de la proposition, la première possibilité a été retenue :

- 1- Participation moyenne par élève du syndicat appliquée aux élèves externes.
- 2- Participation moyenne par élève, pratiquée par la structure de la commune d'origine, appliquée par le syndicat.
- 3- Calcul avec les communes extérieures assimilées à des membres du syndicat (population, nombre élèves).

Quelle que soit la possibilité retenue, une convention reste à établir avec les communes extérieures : d'où la *probabilité d'acceptation* introduite dans l'évaluation.

Participation pour les élèves des communes non adhérentes au syndicat	Élèves extérieurs 2017	Participation syndicat 2017 / élève	Probabilité d'acceptation	Hausse des recettes 2018	Commentaire
Nombre d'élèves extérieurs 2017 fourni par les écoles	8	1 760,87	50%	2 347,83	Participation pour les 4 derniers mois de 2018

5- Bilan de la première série de propositions visant à réduire la participation des communes adhérentes

Ce bilan regroupe les évaluations associées à chacune des propositions (première série) :

- Il est important de rappeler que les impacts de ces propositions ne sont évalués que pour les 4 derniers mois 2018, et sont listés dans la colonne "Gain 2018 vs BP CRC".
- La colonne "Gain année pleine" évalue les impacts pour une année complète (12 mois pour les salaires, 10 mois pour les activités directement liées aux élèves)
- La colonne "Gain reporté en 2019" évalue les impacts des propositions avec effet en 2019
- Pour l'exercice 2020, ces propositions n'apportent pas de gain supplémentaire par rapport à 2019.
- Calcul de la participation réduite des communes adhérentes, pour 2018 et 2019 :
Participation réduite 2018 = Participation BP 2018 CRC - Gain 2018
Participation réduite 2019 = Participation réduite 2018 - Gain 2019

Proposition	Gain 2018 vs BP CRC	Gain année pleine	Gain reporté en 2019	Gain 2020 vs 2019	Commentaire
Baisse des charges de personnel (passage au 4 jours)	8 502,01	25 506,03	17 004,02	0,00	Cf. §2-1. Application 12 mois en année pleine
Optimisation de l'encadrement des élèves (pause méridienne)	4 006,80	10 017,00	6 010,20	0,00	Cf. §2-2. Application 10 mois en année pleine
Hausse des services (cantine)	781,77	1 954,44	1 172,66	0,00	Cf. §3. Application 10 mois en année pleine
Participation des communes non adhérentes	2 347,83	7 043,48	4 695,65	0,00	Cf. §4. Application 12 mois en année pleine
	15 638,41	44 520,95	28 882,54	0,00	
Participation des communes adhérentes (BP 2018 CRC)	395 906,00				
Participation réduite des communes adhérentes	380 267,59		351 385,05		

Ces projections doivent être interprétées "toutes choses égales par ailleurs" :

- La contribution 2018 des communes fixée par la CRC intègre le remboursement de la ligne de trésorerie (BP 2018 CRC en sur équilibre de 40 000 €).
- **La contribution 2019 des communes "bénéficiera" donc d'une baisse supplémentaire de 40 000 €.**

6- Modifications introduites le 21/08/2018 dans la version 2018k du fichier Excel

Elles sont les conséquences de l'exclusion du tableau des contrats pour évaluer la baisse des dépenses 2018 associée au passage de 4,5 à 4 jours (cf. §2-1-). Les lignes modifiées directement (saisie) ou indirectement (formules) sont signalées par la couleur de remplissage orange des cellules de la colonne A.

BUDGET PRIMITIF 2018

Sens	Secteur	Chap	Compte	BP 2018				séance	CRC	S 16/07/2018
				23/11/2017	07/02/2018	08/03/2018	#####			
D	F		DEPENSES FONCTIONNEMENT	467131,78	444131,78	444133,78	444133,78	448652,61	485991	276724,37
D	F	011	Charges à caractère général	142281,09	174385,43	176185,43	177564,15	184585,61	158064	91801,06
D	F		6011 - Matières premières et fournitures autre que terrains							10,25
D	F		60226 - Vêtements de travail	0	0	0	0	0	0	
D	F		6023 - Alimentation	0	0	0	0	0	0	
D	F		6042 - Achats prestations de services	45000	52000	52000	52000	52000	52000	17953,37
D	F		60611 - Eau et assainissement	2000	2000	2000	2000	2000	2000	1071,78
D	F		60612 - Énergie - Électricité	14000	20000	20000	20000	20000	20000	9189,74
D	F		60621 - Combustibles	7000	7400	7400	7400	7400	7400	6711,7
D	F		60622 - Carburants	400	500	500	500	500	500	325,2
D	F		60623 - Alimentation							14498,24
D	F		60628 - Autres fournitures non stockées							13,68
D	F		60631 - Fournitures d'entretien	3700	3700	3700	3700	3700	3700	1372,93
D	F		60632 - Fournitures de petit équipement	1000	1200	1200	1200	1200	1200	439,01
D	F		60636 - Vêtements de travail	320	320	320	320	320	320	0
D	F		6064 - Fournitures administratives	150	150	150	150	150	150	0
D	F		6067 - Fournitures scolaires	10000	11200	13000	13000	13000	16000	5465,3
D	F		611 - Contrats de prestations de services	15000	16000	16000	16000	16000	16000	12348,54
D	F		6132 - Locations immobilières	0	0	0	0	0	0	
D	F		6135 - Locations mobilières	25000	23000	23000	23000	23000	23000	11795,65
D	F		61558 - Autres biens immobiliers							138,6
D	F		6156 - Maintenance	4081,09	4100	4100	4100	4100	4100	1889,99
D	F		6161 - Assurance multirisques	2000	2000	2000	2000	2000	4014	1575,17
D	F		6168 - Autres primes d'assurance	0	0	0	0	0	0	0
D	F		6188 - Autres frais divers	0	0	0	0	0	0	0
D	F		6225 - Indemnités au comptable et aux employés	500	350	350	350	350	350	301,21
D	F		6228 - Divers	5000	23135,43	23135,43	24514,15	31535,61	0	0
D	F		6247 - Transports collectifs	0	0	0	0	0	0	2890,4
D	F		6248 - Divers	0	0	0	0	0	0	0
D	F		6251 - Voyages et déplacements	0	0	0	0	0	0	0
D	F		6261 - Frais d'affranchissement	450	450	450	450	450	450	106,4
D	F		6262 - Frais de télécommunications	3500	3700	3700	3700	3700	3700	3347,62
D	F		627 - Services bancaires et assimilés	700	700	700	700	700	700	366,53
D	F		6281 - Concours divers (cotisations...)	2400	2400	2400	2400	2400	2400	0
D	F		6288 - Autres services extérieurs	80	80	80	80	80	80	0
D	F	012	Charges de personnel et frais assimilés	307606	256435	254635	254635	254635	307641	168216,05
D	F		6218 - Autre personnel extérieur	22296	40000	38200	38200	38200	34200	18395,21
D	F		6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	160	120	120	120	120	120	102,87
D	F		6336 - Cotisations CNFPT et Centres de formation	4200	3300	3300	3300	3300	3300	2296,99
D	F		6338 - Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	550	420	420	420	420	420	309,01
D	F		6411 - Personnel titulaire	100000	77000	77000	77000	77000	107000	50271,64
D	F		6413 - Personnel non titulaire	80000	61600	61600	61600	61600	63164	40002,86
D	F		64168 - Autres emplois d'insertion	10000	7700	7700	7700	7700	7700	2294,54
D	F		6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	45000	32000	32000	32000	32000	50000	23944,42
D	F		6453 - Cotisations aux caisses de retraite	30000	22000	22000	22000	22000	22000	14548,5
D	F		6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	5700	4400	4400	4400	4400	4400	2395,29
D	F		6455 - Cotisations pour assurance du personnel	7500	5800	5800	5800	5800	13242	13241,72
D	F		6475 - Médecine du travail, pharmacie	1500	1555	1555	1555	1555	1555	0
D	F		6478 - Autres charges sociales diverses	700	540	540	540	540	540	413
D	F	022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	80	80	80	80	80	0	0
D	F		022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	80	80	80	80	80	0	0
D	F	023	Virement à la section d'investissement	3831,35	3831,35	3832,35	2452,63	0	0	0
D	F		023 - Virement à la section d'investissement	3831,35	3831,35	3832,35	2452,63	0	0	0
D	F	65	Autres charges de gestion courante	11833,34	8200	8200	8200	8150	6615	4837,26
D	F		6531 - Indemnités	5158,34	4500	4500	4500	4500	2965	2569,89
D	F		6533 - Cotisations de retraite	300	150	150	150	50	50	106,2
D	F		6535 - Formation	850	0	0	0	0	0	
D	F		6541 - Créances admises en non-valeur	75	50	50	50	0	0	72,17
D	F		6542 - Créances éteintes	0	50	50	50	0	0	49
D	F		65548 - Autres contributions	50	50	50	50	0	0	840
D	F		657348 - Autres communes	100	100	100	100	3600	3600	1200
D	F		6574 - Subventions de fonctionnement	3300	3300	3300	3300	0	0	0

D	F	658 - Charges diverses de la gestion co	2000	0	0	0	0	0	0
D	F	66 - Charges financières						1101	0
		6688 - Charges financières						1101	0
D	F	67 - Charges exceptionnelles	1500	1200	1201	1202	1202	12570	11870
D	F	673 - Titres annulés (sur exercices anté	1500	1200	1201	1202	1202	12570	11870
R	F	RECETTES FONCTIONNEMENT	467131,78	444131,78	444133,78	444133,78	448652,61	525991	243428,87
R	F	002 - Résultat de fonctionnement reporté	13581,78	13581,78	13582,78	13582,78	18101,61	18101,61	18101,61
R	F	002 - Résultat de fonctionnement repc	13581,78	13581,78	13582,78	13582,78	18101,61	18101,61	18101,61
R	F	013 - Atténuations de charges	4000	4000	4000	4000	4000	4000	2311,92
R	F	6419 - Remboursements sur rémunérat	4000	4000	4000	4000	4000	4000	2311,92
R	F	70 - Produits des services, du domaine et v	102000	71000	71000	71000	71000	71000,39	49516,54
R	F	7067 - Redevances et droits des servic	100000	70000	70000	70000	70000	70000,39	49516,54
R	F	7083 - Locations diverses (autres qu'in	0	0	0	0	0	0	0
R	F	70878 - par d'autres redevables	2000	1000	1000	1000	1000	1000	0
R	F	73 - Impôts et taxes	150	150	151	151	151	151	0
R	F	7342 - Versement de transport	150	150	151	151	151	151	0
R	F	74 - Dotations, subventions et participati	347200	355200	355200	355200	355200	421606	173498,8
R	F	74741 - Communes membres du GFP	325000	324000	324000	324000	324000	395906	162772
R	F	7478 - Autres organismes	13000	22000	22000	22000	22000	22000	4993,47
R	F	7488 - Autres attributions et participat	9200	9200	9200	9200	9200	3700	5733,33
R	F	77 - Produits exceptionnels	200	200	200	200	200	11132	0
R	F	7718 - Autres produits exceptionnels s	100	100	100	100	100	11132	0
R	F	7788 - Produits exceptionnels divers	100	100	100	100	100	0	0
D	I	DEPENSES INVESTISSEMENT	3831,35	2451,63	2452,63	2452,63	2232,63	2232,63	2232,63
D	I	001 - Solde d'exécution de la section d'inve	2251,63	2251,63	2252,63	2252,63	2232,63	2232,63	2232,63
D	I	001 - Solde d'exécution de la section d	2251,63	2251,63	2252,63	2252,63	2232,63	2232,63	2232,63
D	I	20 - Immobilisations incorporelles	0						
D	I	2051 - Concessions et droits similaires	0	0	0	0	0	0	0
D	I	21 - Immobilisations corporelles	1579,72	200	200	200	0	0	0
D	I	21758 - Autres installations, matériel et outillage techniques						0	0
D	I	2183 - Matériel de bureau et matériel	800	100	100	100	0	0	0
D	I	2184 - Mobilier	779,72	100	100	100	0	0	0
R	I	RECETTES INVESTISSEMENT	3831,35	2451,63	2452,63	2452,63	2232,63	2232,63	2232,63
D	I	001 - Solde d'exécution de la section d'inve	0						
D	I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					0	0	0
R	I	021 - Virement de la section de fonctionne	3831,35	2451,63	2452,63	2452,63	0	0	0
R	I	021 - Virement de la section de fonctio	3831,35	2451,63	2452,63	2452,63	0	0	0
R	I	10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	2232,63	2232,63	2232,63
R	I	1068 - Excédents de fonctionnement c	0	0	0		2232,63	2232,63	2232,63
D	F	DEPENSES FONCTIONNEMENT	467131,78	444131,78	444133,78	444133,78	448652,61	485991	276724,37
R	F	RECETTES FONCTIONNEMENT	467131,78	444131,78	444133,78	444133,78	448652,61	525991	243428,87
		RESULTATS	0	0	0	0	0	40000	-33295,5
D	I	DEPENSES INVESTISSEMENT	3831,35	2451,63	2452,63	2452,63	2232,63	2232,63	2232,63
R	I	RECETTES INVESTISSEMENT	3831,35	2451,63	2452,63	2452,63	2232,63	2232,63	2232,63
		RESULTATS	0						
		DEPENSES TOTALES	470963,13	446583,41	446586,41	446586,41	450885,24	488223,63	278957
		RECETTES TOTALES	470963,13	446583,41	446586,41	446586,41	450885,24	528223,63	245661,5
		RESULTATS	0	0	0	0	0	40000	-33295,5